

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2019

PROTÉGER LA POPULATION DES DANGERS DE LA MALBOUFFE - (N° 1561)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 48

présenté par
Mme Luquet et M. Ramos

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur le développement de la stéato-hépatite non alcoolique en France.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La stéato-hépatite non alcoolique plus communément appelée maladie du soda ou NASH, est une pathologie encore bien trop méconnue du grand public.

Celle ci se traduit par une inflammation du foie liée à une surcharge de graisse de cet organe ; résultat d'une mauvaise alimentation et d'une consommation excessive de sucres. Cette accumulation de graisses dans le foie s'accompagne d'inflammation et de lésions cellulaires identiques à celles causées par une hépatite alcoolique. Pourtant, l'alcool n'est pas à mettre en cause puisque cette maladie survient chez des personnes souffrant d'obésité, de diabète ou d'hypertension artérielle. Environ un malade sur cinq atteint par cette pathologie développe à terme une cirrhose et un risque potentiel de cancer du foie.

La difficulté principale de cette maladie est qu'elle n'engendre pas de symptômes propres. Elle reste bien souvent silencieuse jusqu'à ce que des premiers signes se manifestent, comme la fatigue, la jaunisse, des œdèmes ou des hémorragies digestives. Lorsque c'est le cas, il est souvent trop tard puisque la stéato-hépatite s'est déjà installée.

Des prises de sang ou encore l'imagerie permettent de repérer les anomalies dans le foie. Mais seule une biopsie hépatique permet un diagnostic efficace de la maladie.

Aujourd'hui, aucun traitement n'existe pour soigner cette maladie. Même si un certain nombre de recherches sont en cours pour évaluer des molécules dans le cadre d'essais thérapeutiques.

En attendant, seule une activité physique régulière et un régime hypocalorique empêchent la maladie de progresser et quand celle-ci est trop développée, il ne reste plus que la greffe de foie.

Face à cette maladie silencieuse, qui se développe en France, il convient d'établir un rapport sur son étendue et sa progression afin de se doter de moyens plus efficaces pour prévenir et lutter contre cette pathologie

Tel est l'objet de cet amendement.